

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2020**

**L 'AN DEUX MIL VINGT LE 24 NOVEMBRE A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION
ORDINAIRE A LA SALLE COMMUNUNALE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR
MARION PATRICK MAIRE.**

**Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – VOROBIEFF
Serge - BENEVAUT Annita - HENRY Martine – DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël**

Absents excusés : BESSONNIER Sylvie – GILBERT Delphine – GAUTIER Aurélie

Convocation du : 13/11/2020

Secrétaire : BENEVAUT Annita

ORDRE DU JOUR :

- **Modification délibération vente de terrains,**
- **Taxe d'aménagement,**
- **Fenêtres école,**
- **Prime Noël au personnel,**
- **Analyse financière de la commune,**
- **Décorations de Noël,**
- **Attente bus pour école de Bauzy,**
- **Bulletin communication aux habitants,**
- **Distribution de colis aux aînés,**
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération des commissions intercommunales. Le conseil municipal donne son accord.

DECISION PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT DE LA FORET
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 20 FEVRIER 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification de contenance du lot n°4.
Il y a lieu de modifier la délibération du 20 février 2020 de la façon suivante :

| LOT | Contenance | TTC | HT | TVA 20% | |
|--------|------------|------------------|-------------|------------|--------|
| lot N° | m2 | 1 | 33 € | 27,50 € | 5,50 € |
| 1 | 790 | 26 070 € | 21 725 € | 4 345 € | |
| 2 | 813 | 26 829 € | 22 357,50 € | 4 471,50 € | |
| 3 | 822 | 27 126 € | 22 605 € | 4 521 € | |
| 4 | 1058 | 34 914 € | 29 095 € | 5 819 € | |
| 5 | 1249 | 41 217 € | 34 347,50 € | 6 869,50 € | |
| 6 | 1289 | 42 537 € | 35 447,50 € | 7 089,50 € | |
| 7 | 1041 | 34 353 € | 28 627,50 € | 5 725,50 € | |
| 8 | 985 | 32 505 € | 27 087,50 € | 5 417,50 € | |
| 9 | 897 | 29 601 € | 24 667,50 € | 4 933,50 € | |
| 10 | 902 | 29 766 € | 24 805 € | 4 961 € | |
| 11 | 974 | 32 142 € | 26 785 € | 5 357 € | |
| | TOTAL | 10 820 357 060 € | 297 550 € | 59 510 € | |

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont invités à participer aux décisions de la Communauté de Commune du Grand Chambord.

En effet les conseillers municipaux doivent choisir la commission intercommunale qu'ils souhaitent intégrer.

Après en avoir discuté voici le choix de l'ensemble des conseillers municipaux de Neuvy :

- Commission ressources : Anne-Marie BARBILLON – Martine HENRY
 - Commission habitat : Anne-Marie BARBILLON – Annita Benevaut
 - Commission cohésion sociale : Anne-Marie BARBILLON – Daniel DUFOUR
 - Commission aménagement et infrastructure : Daniel DUFOUR
 - Commission développement économique : Martine HENRY
 - Commission développement culturel et touristique : Martine HENRY
- Serge VOROBIEFF

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée du taux de la taxe d'aménagement actuel pour la commune de Neuvy. Le taux est de 1.50% et avait été fixé en 2015.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de renouveler à l'identique les dispositions déjà prises en 2015.

FENETRES ECOLE

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les fenêtres de la classe sont en très mauvais état. Il présente plusieurs devis qui seront étudiés. Le projet sera pour l'année 2021.

Le conseil municipal demande au Maire de faire un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la DSR 2021.

PRIME DE NOEL AU PERSONNEL

Après en avoir discuté le conseil municipal décide que le personnel communal aura une prime de fin d'année d'un montant de 300 euros chacun.

Le régime indemnitaire RIFSEEP sera mis en place en 2021.

ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE NEUVY

Monsieur le Maire présente l'analyse financière demandée à la comptable de la communauté de communes du Grand Chambord qui montre bien que la loi Natura 2000 a fortement diminué les produits de la commune de Neuvy depuis qu'elle est en vigueur.

DECORATIONS DE NOEL

Les conseillers municipaux volontaires se retrouveront le samedi 6 décembre pour installer les guirlandes dans les arbres. Mr Dufour est chargé des sapins de Noël.

ATTENTE DU BUS POUR LES ELEVES SE RENDANT A L'ECOLE DE BAUZY

Quelquefois des enfants sont déposés par leurs parents devant l'école route de Neung sur Beuvron pour attendre le bus qui les emmènera à l'école de Bauzy. Le conseil précise que ces enfants ne sont pas sous la responsabilité de la commune de Neuvy. Cependant si les parents le souhaitent ils peuvent mettre les enfants dans la classe de garderie, une garderie leur sera alors facturée selon le temps de garde.

BULLETIN DE COMMUNICATION AUX HABITANTS

Le conseil municipal est d'accord pour faire un bulletin de quatre pages environ afin de renseigner les habitants des différentes informations communales.

DISTRIBUTIONS DES COLIS

Cette année en plus des colis de Noël les plus anciens recevront une bouteille de vin pétillant.

En effet les cérémonies ayant été annulées pour cause de covid, les bouteilles de vin pétillant prévues à cet effet seront distribuées avec le colis pour cette année.

QUESTIONS DIVERSES

Toilettes publiques

Monsieur le Maire rappelle que des toilettes publiques seront installées route de Dhuizon près de l'école et des parkings à vélos installés en face, sur la place. Ces travaux sont prévus pour l'an prochain.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin de prévoir la dépense de la plateforme ainsi que des différents branchements sur le budget 2021.

Dégâts d'un camion sur la place

Des dégâts causés par un camion transporteur de voitures ont été constatés par plusieurs conseillers, au niveau de la Place à l'entrée du parking, des bordures ont été écrasées également.

Parking du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que des grosses pierres seront posées pour empêcher les camions de se garer sur le parking du cimetière et de le dégrader en faisant des manœuvres.

Lotissement communal

Un conseiller municipal informe qu'il faudra abattre un arbre qui menace de tomber.

Bouche d'égout route de Dhuizon

Il faudra qu'elle soit réparée.

Chemin de la Suissière

La route se creuse à la jonction de la route goudronnée avec la route en calcaire.

La Cheminée

Le restaurant ne pourra pas rouvrir avant le mois de janvier.

Fin de séance 9h20